

- Dans l'enseignement supérieur, l'accueil des étudiants en situation de handicap s'améliore.
- A l'UCL qui fête les 25 ans de son service d'accompagnement, ils sont 300 à bénéficier d'aménagements.
- Des progrès sont néanmoins encore attendus.

À savoir

Obligation : Souhaité par le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS), le décret Enseignement inclusif a été mis en application à la rentrée 2014, en même temps que le décret Paysage. Le texte dispose que l'étudiant en situation de handicap qui se voit refuser son inscription, mais également un accompagnement ou une prise en charge dans un établissement de l'enseignement supérieur, peut introduire un recours.

Organisation : Ce décret a poussé la majorité des établissements à mettre en place des dispositifs d'accompagnement (via par exemple des étudiants moniteurs ou des accompagnateurs pédagogiques), et à objectiver les aménagements raisonnables pour les étudiants à besoins spécifiques (examens plus longs, enregistrements de certains cours...).

L'accueil des étudiants à besoins spécifiques reste un défi

Trouver sa place et tracer son chemin. Pour un étudiant qui entame son cursus dans l'enseignement supérieur et qui est porteur de troubles d'apprentissage, d'une maladie invalidante, ou d'un handicap, ce sont là les principaux défis. Trouver sa place et être reconnu pour pouvoir bénéficier des droits qui sont les siens. Tracer son chemin pour affronter les difficultés qui se dresseront encore au long de son parcours.

Vers une plus grande équité

Depuis l'année académique 2014-2015, la Communauté française a imposé par décret aux universités et aux hautes écoles l'obligation d'intégrer les étudiants en situation de handicap, ou porteurs de troubles "dys". Auparavant, chaque établissement agissait ou réagissait aux demandes des étudiants selon sa propre volonté et ses possibilités.

Cette obligation qui incombe désormais aux établissements et vise une plus grande équité sur l'ensemble de la Communauté française s'exprime en droits. Tous les étudiants qui ont des besoins spécifiques liés à une déficience, un trouble ou une maladie invalidante qui peuvent avoir un impact sur leurs études ont le droit de demander à leur établissement des aménagements raisonnables en fonction de leurs besoins. Cela peut aller de l'installation de rampes d'accès vers les auditoriums, à l'organisation, pour eux, d'examens oraux plutôt qu'écrits par exemple.

"Ce décret fut un véritable coup de pouce pour favo-

riser une plus grande équité entre les étudiants", se félicitent chacun de leur côté Maxime Mori président de la Fef, la Fédération des étudiants francophones, et Luc Fohal, responsable des questions d'insertion professionnelle en circuit ordinaire pour l'Aviq, l'Agence pour une vie de qualité. "Malheureusement, ce droit n'est pas toujours assez connu. Or, il est indispensable qu'il le soit puisqu'il faut que l'étudiant fasse une demande pour que des aménagements soient pensés", poursuit Luc Fohal. "De plus, sa mise en œuvre est difficile dans certains établissements. Les réponses apportées le sont encore un peu au cas par cas. Les sensibilités diffèrent sur le terrain entre les établissements, les profs, ou en fonction du handicap", renchérit Maxime Mori.

"En général, plus l'établissement est petit, plus c'est difficile pour lui de mettre en place des aménagements pour les étudiants qui y ont droit", explique encore Luc Fohal.

Une tradition universitaire

Même si les hautes écoles s'organisent pour répondre au décret, ce sont les universités que l'on retrouve au rang des bons élèves. Non seulement, au vu de leur taille, elles ont davantage la possibilité d'organiser de tels aménagements, mais elles bénéficient aussi d'une plus longue tradition en la matière. L'UMons fut une des pionnières il y a une trentaine d'années, l'ULG a fêté en dé-

cembre les vingt ans de son service d'inclusion, celui de l'ULB est réputé, et l'UCL fête cette semaine les 25 ans du sien.

En 2011 d'ailleurs, l'UCL a été remarquée pour la création du statut Peps, surnom du "Projet pour étudiant à profils spécifiques". *"Ce qui a changé avec ce statut, c'est qu'auparavant l'étudiant devait négocier par lui-même avec chaque prof pour bénéficier d'aménagements raisonnables. Ce n'était facile ni pour lui, ni pour le prof de juger de la réponse la plus adéquate à donner. Désormais, quand il bénéficie du statut Peps que lui a octroyé une commission d'experts, c'est le jury du programme que suit l'étudiant qui décide des aménagements"*, précise Didier Lambert, vice-recteur aux affaires étudiantes.

Aujourd'hui, plus de 300 étudiants bénéficient d'un tel statut à l'UCL. Ce statut leur permet notamment de bénéficier de programmes d'accompagnement individualisés grâce à l'aide de preneurs de notes ou à celui d'accompagnateurs pédagogiques.

A l'instar de ce projet, l'enseignement supérieur francophone dé-

ploie donc ses services au bénéfice des étudiants souffrant de troubles ou d'un handicap. Mais beaucoup reste à faire. En plus de la communication, en plus de l'accessibilité aux bâtiments régulièrement défaillante, c'est aussi l'accès aux stages et à l'insertion professionnelle qui demeure un défi, explique Luc Fohal.

"Au niveau de l'UCL, c'est en effet pour préparer l'étudiant à affronter ce monde professionnel et à s'y insérer que l'on doit encore travailler", confie Didier Lambert.

BdO

C'est l'accès
aux stages
et à l'insertion
professionnelle
qui demeure
encore difficile
pour
les étudiants.

Le concept innovant

Vers une pédagogie universelle

Colloque. A l'occasion des 25 ans de la mise en place d'un accompagnement adapté aux étudiants porteurs de troubles, maladie ou handicap en ses murs, l'UCL organise de ce mardi à jeudi un colloque qui s'intéressera aux pédagogies inclusives.

Pour tous. A titre d'exemple, sera évoquée l'expérience de la "pédagogie universelle" en application à l'Université Laval à Québec. En quelques mots, il ne s'agit plus, avec ce concept, de réserver aux seuls étudiants porteurs d'un handicap des aménagements spécifiques, mais à tous les étudiants. Dans le cadre d'un cours par exemple, la pédagogie sera directement pensée pour qu'elle puisse bénéficier à tous même si elle demande des moyens particuliers de transmission. L'inclusion est donc pensée en amont, alors qu'aujourd'hui les aménagements sont pensés après coup et pour certains. **BdO**

“Les principaux problèmes que nous rencontrons se situent au niveau des infrastructures”

Témoignage Bosco d'Otreppe

les enseignants a été améliorée.”

Manon Thomas a 25 ans. Après un bac en communication, un master en journalisme et un master complémentaire en musicologie, elle connaît presque par cœur les couloirs et les parcours alternatifs pour affronter et traverser l'UCL en chaise motorisée. Porteuse d'une infirmité motrice cérébrale, elle a pu en effet trouver son chemin pour vivre et étudier à Louvain-la-Neuve.

Un nouveau regard

“Je déteste rester les bras croisés lorsque survient un obstacle ou une difficulté et je m'en suis sortie, explique-t-elle. Mais c'est vrai que cela dépend des personnalités ou du handicap. Je comprends que cela soit plus difficile pour certains. Cela peut être angoissant, surtout au début, de sans cesse devoir demander de l'aide pour monter un escalier ou pour ouvrir des portes.”

Manon Thomas reconnaît que la mise en place du statut “Peps” en 2011 à l'UCL (voir ci-contre) a permis que les regards changent sur les personnes porteuses d'un handicap. *“Cela nous a légitimés en quelque sorte. Les profs, par exemple, savent désormais pourquoi nous bénéficions d'aménagements. On ne doit plus à chaque fois s'expliquer. La communication entre les facultés et*

Ne pas se décourager

Aujourd'hui, elle juge qu'à l'UCL le suivi individuel des étudiants est bon. Néanmoins, et malgré le fait que Louvain-la-Neuve soit souvent considérée comme un eldorado en la matière, ce sont souvent les infrastructures qui laissent à désirer. *“Ce n'est pas propre à l'UCL, car une partie des infrastructures dépend de la ville, et c'est sans doute pire sur d'autres campus, mais c'est vrai que l'accessibilité aux lieux n'est pas toujours adéquate.”*

Manon Thomas encourage néanmoins les futurs étudiants porteurs d'un handicap à entamer des études. *“Je leur conseille de contacter assez tôt l'université pour voir ce qui est possible, tant pour le logement, que pour l'enseignement. Après, je reconnais qu'en certaines occasions, cela reste le ‘système de la débrouille’. On met tout ce qui est possible à notre disposition,*

mais il faut parfois apprendre à se débrouiller ou à demander de l'aide quand un ascenseur est en panne par exemple, et que l'examen est en passe de commencer.”

“Il faut apprendre à se débrouiller quand un ascenseur est en panne par exemple, et que l'examen est en passe de commencer.”

Manon Thomas
Étudiante à l'UCL.